

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1654

4 juillet 2008

SOMMAIRE

A H Luxco 1 S.à r.l.	79353	Landsbanki Luxembourg Investment Fund	79356
AL-Hana Palace Luxembourg S.A.	79347	La Parunia S.A.	79392
AL-Nahda Palace Luxembourg S.A.	79349	Lascombes S.à r.l.	79361
Angels Overseas S.A.	79350	Lisantho SA	79360
Aslan Finance S.A.	79346	Luxfide S.à r.l.	79350
Assa Abloy S.à r.l.	79357	LuxPétange Invest S.A.	79355
Assistance et Développement S.à r.l.	79347	Matrix Montpellier Holdco S.à r.l.	79354
Augustus International S.à r.l.	79347	Matrix St Etienne Holdco S.à r.l.	79355
Barclays Capital Investments Luxembourg		Matrix St Etienne Holdco S.à r.l.	79354
S.à r.l.	79362	Matrix St-Laurent-de-Mure S.à r.l.	79349
Benelux Agency for Research & Develop-		MEPV Finance Company S.à r.l.	79355
ment Holding S.A.	79352	MEPV Finance Company S.à r.l.	79353
Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A.		Nobel Invest S.A.	79351
.....	79349	Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l.	
Casa Reha Luxembourg S. à r.l.	79348	79352
CMCO GmbH	79348	Optivita Securitisation S.à r.l.	79372
Costa Del Sol S.A.	79350	PP Group S.A.	79392
Dana International Luxembourg S.à r.l. ..	79348	Quirinus International Holding S.A.	79359
Debers S.A.	79356	REPE No 1 - Greenwich S.à r.l.	79347
Duc SA	79346	Restaurant Odeon S.à r.l.	79361
El Karam s.à r.l.	79353	Saft Finance S.à r.l.	79348
Ets. Paul Vrehen S.à r.l.	79359	Société Foncière Delville S.A.	79350
European Property Fund (Radans) S.à r.l.		Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l.	
.....	79358	79356
Forever Real Estate S.A.	79362	Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l.	
Gas Technik Luxemburg (G.T.L.), S.à r.l.		79357
.....	79358	Sykarga	79358
Genavco S.A.	79351	Techniroute S.à r.l.	79351
Gicasoc S.A.	79346	The Umoja Company S.A.	79354
Holding 1926 SAH	79361	Tiger Holding S.à r.l.	79349
Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l.	79360	Traf S.A.	79362
Insurance and Reinsurance Consultant		TVLD Participations S.A.	79359
Agency S.A.	79346	VCM Golding Mezzanine SICAV	79392
JP/LX BC Stereo VI S.à r.l.	79382	Volver S.A.	79360
JP/LX BC Stereo V S.à r.l.	79363	Weiler Fernand Agence	79357
Kwintet International S.à r.l.	79352		
La Fayette Lux 1	79351		

Insurance and Reinsurance Consultant Agency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 461, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 59.615.

Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008078514/1652/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07424. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Gicasoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 139, Kohlenberg.
R.C.S. Luxembourg B 111.011.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de GICASOC S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008078113/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04884. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Aslan Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 130.796.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Signatures.

Référence de publication: 2008078085/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Duc SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 120.119.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2008.

Pour DUC S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008078064/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04825. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

REPE No 1 - Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 93.156.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078059/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05977. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

AL-Hana Palace Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 118.789.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078052/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04536A. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Augustus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 451.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 122.734.

Les comptes annuels pour la période du 8 décembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078045/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06007. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Assistance et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 55.495.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2008.

Pour ASSISTANCE ET DEVELOPPEMENT S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008078056/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04857. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080088868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

CMCO GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8026 Strassen, 1, rue Feyder.
R.C.S. Luxembourg B 80.530.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078040/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04525. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Saft Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 96.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078037/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06074C. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Dana International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.442.604,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 124.210.

Le siège social de l'associé unique Dana European Holdings Luxembourg Sàrl a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078073/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05915. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Casa Reha Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.797.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 mai 2008, les associés ont décidé de nommer Monsieur Paulo Lopes, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078072/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

AL-Nahda Palace Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 118.785.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078053/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04539. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Bond Capital Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.224.

Les comptes annuels pour la période du 22 août 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078043/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01381. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 129.920,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.414.

Les comptes annuels pour la période du 26 juin 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078042/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06011. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Matrix St-Laurent-de-Mure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.450.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Jacques de Patoul
Gérant

Référence de publication: 2008078026/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04914. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Luxfide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.245.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Valérie Piastrelli.

Référence de publication: 2008078462/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06599. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Société Foncière Delville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 57.672.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé
au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008078086/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06545. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Angels Overseas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 90.299.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008078097/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05527. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Costa Del Sol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 59.085.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 mai 2008, les actionnaires ont décidé de renouveler le
mandat de commissaire de Eurofid Sàrl, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période
venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31
décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Référence de publication: 2008078096/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

La Fayette Lux 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 97.281.

Suite à la fusion par absorption de la société TIAA Lux 1, avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, société absorbée par ND Europe S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en date du 27 mars 2008, ND Europe S.à r.l. devient l'associé unique de la société avec 500 parts sociales.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Référence de publication: 2008078101/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Genavco S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.308.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008078546/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06099. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Techniroute S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-1320 Luxembourg, 24, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 42.521.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de TECHNIROUTE Sarl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2008078112/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04881. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Nobel Invest S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 131.965.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008078087/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06528. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Kwintet International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 833.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008078005/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05992. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Benelux Agency for Research & Development Holding S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 62.834.

Le Contrat de Domiciliation, conclu en date du 18 août 2000, entre la Société Anonyme Holding Benelux Agency for Research & Development Holding S.A., précédemment avec Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été résilié avec effet au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008078012/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05946. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.386.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 6 mai 2008

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).
- 2) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
- 3) Monsieur John SUTHERLAND, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt (Nouvelle-Zélande), demeurant à L-6990 Hostert (Grand-Duché de Luxembourg), 9, rue Principale, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.
- 4) Monsieur Tim HORROCKS, né le 14 avril 1965 à Northampton (Royaume-Uni), demeurant à NL-2517 GE Scheveningen, Den Haag (Pays-Bas), 58, 1E, Sweelinkckstraat, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.
- 5) Monsieur Kike Oramba KEMBI, né le 20 juin 1978 à Kinshasa (République démocratique du Congo), demeurant à L-1630 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 40, rue Glesener, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.
- 6) Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.

Luxembourg, le 16/06/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Opportunity Fund III Property XVI S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008078000/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05671. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

A H Luxco 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**Capital social: EUR 32.344.312,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 106.230.

Les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008078041/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04209. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

MEPV Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.972.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008078024/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04917. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

El Karam s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 27, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 139.004.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 juin 2008 de la Société

Il résulte de la liste des présences que les associés représentant l'intégralité du capital:

Monsieur Brahim BENKHADDOU

Demeurant à L-9913 TROISVIERGES, Cité Emilie Schmitz, 23

et Monsieur Driss OUSSALEM

Demeurant à F-54440 HERSERANGE, rue de Paris, 95

sont présents et ont pris la décision suivante:

il est décidé de nommer Madame Gracinda DOS SANTOS demeurant à L-4061 ESCH SUR ALZETTE, rue Clair-Chêne, 55 en tant que gérante technique.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Monsieur Mohammad BENKHADDOU a démissionné de son poste de gérant technique.

Fait à Esch sur Alzette, le 09 juin 2008.

Brahim BENKHADDOU / Driss OUSSALEM / Gracinda
DOS SANTOS.

Référence de publication: 2008077974/2237/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

The Umoja Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 85.696.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue au siège social en date du 2 juin 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

1. Administrateurs:

Victoria Management Services SA, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Thibault Management Services SA, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Maitland Trust (Luxembourg) SA, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

2. Commissaire aux comptes:

IB Management Services SA, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008078106/1012/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Matrix Montpellier Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.401.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008078020/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04922. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.591.

—
La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008078019/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04924. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Matrix St Etienne Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.591.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008078018/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04926. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

MEPV Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.972.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/08.

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008078022/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04920. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

LuxPétange Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 122.366.

1. Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008, M. Arnold Thomas dit Tom KONTZ, né le 14.11.1943, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville et M. Benjamin KONTZ, né le 19.12.1980, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014 avec le pouvoir d'engager individuellement la société par leur seule signature dans le cadre de la gestion journalière en remplacement de M. Marc DIVER, M. Nicolas VAN SCHAP, de M. Jean-Pol CLART et Mme Lieve BUYL, démissionnaires.

2. Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008, démission de M. Marc DIVER de ses fonctions de premier administrateur délégué.

3. Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2008, Mme Aline Maire, née le 22.01.1971, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014, en remplacement de la société EUROPEAN AUDIT démissionnaire.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour LUXPETANGE INVEST S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008077972/1261/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Debers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 107.798.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEBERS S.A.

Nour-Eddin NIJAR / Romain THILLENS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008078549/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04753. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Landsbanki Luxembourg Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 123.517.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18 juin 2008.

Pour le compte Landsbanki Luxembourg Investment Fund, SICAV

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Signature

Référence de publication: 2008078105/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02142. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 129.184.

Extrait de la Résolution prise par l'Associé Unique en date du 2 juin 2008

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

- la démission de Monsieur Mitchell Cohen de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 2 juin 2008 a été acceptée;

- Monsieur Robert Bradshaw Henske, né le 12 juin 1961 au Missouri, Etats Unis avec adresse professionnelle au One Maritime Plaza, 12th Floor, CA-94111 San Francisco, USA a été nommé en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec date d'effet au 2 juin 2008 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour Software Luxembourg (Holdco 1) S.à. r.l.

Mercuria Services SA

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008077530/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Software Luxembourg (Holdco 2) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 799.992,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.183.

—
Extrait de la Résolution prise par l'Associé Unique en date du 2 juin 2008

Il résulte de la décision de l'associé unique que:

- la démission de Monsieur Mitchell Cohen a démissionné de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 2 juin 2008 à été acceptée;

- Monsieur Robert Bradshaw Henske, né le 12 juin 1961 au Missouri, Etats Unis avec adresse professionnelle au One Maritime Plaza, 12th Floor, CA-94111 San Francisco, USA a été nommé en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec date d'effet au 2 juin 2008 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour Software Luxembourg (Holdco 2) S.à r.l.

Mercuria Services SA

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008077531/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Assa Abloy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.858.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 régulièrement approuvés, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Assa Abloy S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2008077577/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05996. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Weiler Fernand Agence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7445 Lintgen, 45, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 99.788.

—
Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2007 ainsi que les résolutions de l'associé unique qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lintgen, le 12.06.2008.

Fernand WEILER

Gérant

Référence de publication: 2008077666/4262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07379. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Gas Technik Luxemburg (G.T.L.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 105.060.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2007 ainsi que les résolutions des associés qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Berdorf, le 19.06.2008.

Pascal BOURKEL

Gérant technique

Référence de publication: 2008077668/6665/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07358. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Sykarga, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 70, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 41.207.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2007 ainsi que les résolutions des associés qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2008.

Liliane KIRSCH

Gérante administrative

Référence de publication: 2008077669/3401/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07375. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

European Property Fund (Radans) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.538.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique du 9 juin 2008 que:

- Mr Gary MacDonald a été révoqué en tant que gérant de la Société;
- le nombre de gérants de la Société est désormais fixé à 4 et que dès lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

* M. Robert Jan Schol,

* M. Paul van Baarle,

* Mme Xenia Kotoula et,

* M. Michael David Evans.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008077536/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06144. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

TVLD Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 86.314.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 09 juin 2008 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que:

1°) les mandats des organes suivants de la société ont été renouvelés pour une durée de 3 ans.

- Monsieur Patrick Meunier - Administrateur;
- Hans K. Jerne - Administrateur;
- MRM CONSULTING S.A - Commissaire aux comptes.

2°) Administrateur délégué: Monsieur Hans K. Jerne a été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur Délégué pour une durée de 3 ans.

Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
TVLD PARTICIPATIONS S.A
Patrick Houbert
Administrateur

Référence de publication: 2008077544/6102/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Quirinus International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 62.265.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QUIRINUS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077653/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05082. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Ets. Paul Vrehen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 16, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 68.290.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 2007 ainsi que les résolutions des associés qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schoos, le 13.06.2008.
Paul VREHEN
Gérant

Référence de publication: 2008077667/3400/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07367. - Reçu 97,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Lisantho SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.797.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LISANTHO S.A, Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077642/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05074. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Volver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.915.

Le bilan et l'annexe au 30/09/2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VOLVER S.A, Société Anonyme
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008077643/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05071. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Hudson Advisors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.698.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil de gérance de la Société du 10 juin 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions du conseil de gérance de la Société du 10 juin 2008, que la Société a décidé de nommer

- M. Mark Luth, directeur d'opérations, né le 25 janvier 1968 à Hambourg (Allemagne) et demeurant à D-25421 Pinneberg, 6, Rehnhagen,

comme délégué à la gestion journalière de la Société.

M. Lüth est nommé à durée indéterminée, avec un pouvoir de signature individuel en rapport avec le compte bancaire de la Société, pour engager la Société en toutes circonstances à l'égard de tous tiers jusqu'à un montant de 25.000 EUR.

Par ailleurs, Monsieur Lüth dispose d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société.

Pour publication
Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008077082/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

Lascombes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.911.

—
Extrait de la décision du Gérant unique adoptée le 24 avril 2008

Conformément à la cession de parts sociales du 24 avril 2008, Parlay Finance Company S.A., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 61.785, a vendu 500 parts sociales détenues dans la Société à M. Javier Ardura Gomez, né le 1^{er} juillet 1965 à Madrid, Espagne, avec adresse au C/ Jesús Aprendiz 21, 3^o D, Vecino de Madrid, 28007 Madrid, Spain.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé M. Javier Ardura, et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Lascombes S.à r.l.

Représenté par Proservices Management S.à r.l.

Gérant unique

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2008078102/1084/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080089383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Holding 1926 SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 79.426.

—
Les comptes annuels au 31/12/2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/06/2008.

Pour HOLDING 1926 SAH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008078069/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR04887. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Restaurant Odeon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 10, rue München-Tesch.

R.C.S. Luxembourg B 36.749.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Restaurant Odéon Sàrl

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2008077768/7797/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06382. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Forever Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 124.892.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 24 avril 2008

L'assemblée générale extraordinaire prend à l'unanimité la résolution suivante:

Melle Bouchra Akhertous, née le 8 octobre 1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, est désignée administrateur de catégorie A avec effet au 24 avril 2008.

Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg

Et M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, sont désignés administrateurs de catégorie B avec effet au 24 avril 2008.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOREVER REAL ESTATE S.A.

Signature

Un mandant

Référence de publication: 2008077484/6654/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02747. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.213.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Barclays Capital Investments Luxembourg S.à r.l.

Manfred Zisselsberger

Référence de publication: 2008077582/7902/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06383. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

Traf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 36.601.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TRAF S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2008077580/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR05939. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080088002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2008.

JP/LX BC Stereo V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 139.381.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of June,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Stereo Holdings (Cayman) X-III, L.P., a limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number 26624;

represented by Mr Gaël Castex, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "JP/LX BC Stereo V S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, Statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, including, as the case may be, at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers. However, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

In any event, the Company will also be bound by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
Stereo Holdings (Cayman) X-III, L.P.	12,500	500	12,500
Total:	12,500	500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2008.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

Class A managers:

- Mr Marco Weijermans, private employee, born on 26 August 1970, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Ms Maria Tkachenko, private employee, born on 3 May 1974, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Class B managers:

- Mr an K. Loring, Investment Professional, born in Massachusetts, United States of America, on May 29, 1966, with professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, United States of America;
- Mr Sean M. Doherty, Attorney, born in Connecticut, United States of America, on September 30, 1968, with professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, United States of America; and
- Ms Ailbhe Jennings, Company Manager, born in Dublin, Ireland, on March 27, 1963, with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders resolved to set the registered office of the Company at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six juin,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Stereo Holdings (Cayman) X-III, L.P., un limited partnership de droit des Iles Caïmans, établi et ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistrée au Registre des Exempted Limited Partnership des Iles Caïman sous le numéro 26624,

représentée par M. Gaël Castex, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "JP/LX BC Stereo V S.à r.l".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et, le cas échéant, si sont présents au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants. Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En tout cas, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Libération Sociales (EUR)
Stereo Holdings (Cayman) X-III, L.P.	12.500	500 12.500
Total:	12.500	500 12.500

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- Euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et de nommer la/les personnes suivantes pour une durée illimitée:

Gérants de Classe A:

- M. Marco Weijermans, employé, né le 26 août 1970, demeurant professionnellement à 46A, avenue J. F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Mme Maria Tkachenko, employée, née le 3 mai 1974, demeurant professionnellement à 46A, avenue J. F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Classe B:

- M. Ian K. Loring, investisseur, né au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 29 mai 1966, avec adresse professionnelle au 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Sean M. Doherty, juriste, né au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 30 septembre 1968, avec adresse professionnelle au 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, Etats-Unis d'Amérique; et
- Mme. Ailbhe Jennings, dirigeant de sociétés, né à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, avec adresse professionnelle au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008, Relation: LAC/2008/23589. — Reçu à 0,5%: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008078698/211/533.

(080090022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

Optivita Securitisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 139.399.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Stichting Kerberos", a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its statutory office in The Netherlands at 166 Amsteldijk, 1079LH Amsterdam (The Netherlands), registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34234797,

here represented by:

Mrs Danielle CAVIGLIA, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam (The Netherlands), on June 6, 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name "Optivita Securitisation S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the board of managers of the Company ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Object. The corporate object of the Company is to act as acquisition and/or issuing entity in the context of one or several securitisation operations governed by and under the Securitisation Law.

The Company may enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to receivables, other assets or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities (including without limitation certificates of indebtedness evidencing assignable loans (Schuldscheine)) by itself or by another securitisation entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) acquire, directly or indirectly, life insurance policies or risks relating to life insurance policies (including traded endowment life insurance policies);

(c) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Managers or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(d) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company;

(e) in the context of the management of its assets, enter into securities lending transactions and repo agreements;

(f) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

(g) issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or certificates of indebtedness evidencing assignable loans (Schuldscheine) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and

(h) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitisation Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.a. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

The Company may enter into agreements with a corporate services provider, an investment advisor, an actuary, insurance administration service providers and insurance policy valuation providers, and other service providers and professional advisors with respect to or connected with the acquisition, administration, valuation and disposal of life insurance policies lodged within any Compartment (as defined below) (the "Service Agreements").

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

Art. 4. Compartments. In accordance with the Securitisation Law, the Board of Managers is entitled to create one or more compartments corresponding each to a separate part of the Company's estate (each a "Compartment" and collectively the "Compartments").

Subject to article 4.4 below, all assets allocated to a Compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that Compartment.

Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a Compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that Compartment, there remain assets under such compartment, the Board of Managers may allocate such assets to another Compartment or to the general estate of the Company.

Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific Compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Managers between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those Compartments or on such other basis as it may deem more appropriate by the Board of Managers.

The liquidation of a Compartment is decided by the Board of Managers.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 6. Share Capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12'500.- EUR) represented by twenty-five (25) shares of five hundred Euro (500.- EUR) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All Shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Bonds, Notes and Other Debt Instruments

Art. 9. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, notes or certificates of indebtedness evidencing assignable loans (including Schuldscheine) or any other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form. The Company being a private limited liability company (société à responsabilité limitée), it may issue such instruments on a private basis only. The Company is not able to make public offerings as provided under article 188 of the Law.

Chapter IV.- Management

Art. 10. Management. The Company is managed by two or more Class A managers (each a "Class A Manager") and one or more Class B manager(s) (each a "Class B Manager"), each appointed by a resolution of the shareholder(s). The Class A Managers shall be Luxembourg resident individuals. The Class A Managers and the Class B Manager(s) will constitute the Board of Managers.

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 11. Management by the Board of Managers. The Board of Managers shall agree on rules of procedure regarding their internal organisation and the internal distribution of the duties of the managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Board of Managers, without prejudice to articles 10, 11 and 13 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Board of Managers is authorised to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Law.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Class A Managers or by the joint signature of a Class A and a Class B Manager or by the signature of any

person to whom such power is delegated by in each case jointly (i) any two Class A Managers or (ii) a Class A and a Class B Manager.

Art. 14. Delegation and Agent of the Board of Managers. Any two managers may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents. The ad hoc agents shall be Luxembourg resident individuals.

Any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 15. Meeting of the Board of Managers. Ordinary meetings of the Board of Managers shall be held twice in each calendar year. Extraordinary meetings of the Board of Managers are convened by any manager.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

The Board of Managers can validly debate and take decisions:

- in case of ordinary meetings, if all managers are present or represented, provided that not more than one manager may be represented;
- in case of extraordinary meetings, if at least two Class A Managers are present.

Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented.

The meetings (ordinary and extraordinary) of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at some other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 16. Independent Auditor. The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Board of Managers.

The independent auditors are appointed amongst the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises for a determined period.

The external auditors are re-eligible.

Chapter V.- General Meeting of Shareholders

Art. 17. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

A Shareholders' resolution shall be required, inter alia, for

- the change of the legal form of the Company;
- the transfer of the registered office of the Company outside Luxembourg-City;
- an amendment of the corporate object of the Company;
- the removal of any manager of the Company with or without cause;
- any merger, demerger or similar corporate reorganisation of the Company;
- activities which are outside the Company's ordinary course of business, including (without limitation): (i) other than as laid down in article 3.3 and 3.6 of the Articles; and (ii) the conclusion of legal transactions with Managers that are to be considered unusual by reason of their scope or content;
- the entering into (i) employment contracts in which a commitment is made to grant a participation in the profits or a retirement pension, or in which an annual gross salary of more than twenty thousand Euro (20,000.- EUR) is agreed,

and (ii) service agreements for the purpose of the objects of the Company if the annual amount payable under each such service agreements would exceed twenty thousand Euro (20,000.- EUR) (other than the Service Agreements);

- the conclusion and termination of tenancy and leasehold contracts;
- the representation of the Company in lawsuits against a manager;
- the initiation of court proceedings in which the value of the matter in dispute exceeds twenty thousand Euro (20,000.- EUR), save where such proceedings concern the enforced recovery of outstanding debts; and
- the entering into agreements not related to one or more certain Compartments (other than the opening or holding of a cash, fixed-term, money market or any other bank account or the subscription of listed or tradable or listed or tradable securities financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies).

Chapter VI.- Business year

Art. 18. Business year. The Company's financial year starts on the 1st (first) July and ends on the 30th (thirtieth) June of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers, and the Board of Managers prepares an inventory for the Company and each Compartment including an indication of the value of the Company's and the respective Compartment's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Distribution Right of Shares. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VII.- Liquidation

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Applicable Law

Art. 21. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30 June 2009.

Subscription - Payment

All twenty-five (25) shares have been subscribed by the sole shareholder, the Stichting "Stichting Kerberos" prenamed, and have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) is as now at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, Stichting Kerberos, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

(i) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, as Class A Manager;

(ii) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, as Class A Manager;

(iii) Mr Jan Eike SCHULDT, Company Director, born in Lübeck (Germany), on 17 October 1974, residing at 29 Mühlenkamp, D-22303 Hambourg (Germany), as Class B Manager.

In accordance with article 13 of the by-laws, the Company shall be bound the joint signature of any two Class A Managers or by the joint signature of a Class A and a Class B Manager or by the signature of any person to whom such power is delegated by in each case jointly (i) any two Class A Managers or (ii) a Class A and a Class B Manager.

2) The Company shall have its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Stichting Kerberos", une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à 166 Amsteldijk, 1079LH Amsterdam (Pays-Bas), enregistrée au Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34234797,

ici représentée par:

Madame Danielle CAVIGLIA, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée Amsterdam (Pays-Bas), le 6 juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Optivita Securitisation S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la "Loi Titrisation").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le conseil de gérance de la Société (ci-après le "Conseil de Gérance") est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'agir comme acquéreur et/ou émetteur dans le contexte d'une ou plusieurs opérations de titrisation régies par la Loi Titrisation.

La Société peut entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des créances, des prêts, des titres obligataires, des valeurs mobilières ou d'autres avoirs ou dettes de tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités exercées par des tiers. L'acquisition ou l'acceptation de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres (incluant mais non limité à des certificats d'endettement représentatifs de prêts transférables (Schuldscheine) par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société.

Nonobstant le caractère général de ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières, prêts ou autres instruments financiers (dans le sens le plus large du terme) émis par des institutions ou organisations internationales, Etats souverains, sociétés publiques ou privées;

b) acquérir directement ou indirectement, des polices d'assurance vie ou des risques concernant des polices d'assurance vie (incluant des polices d'assurance vie à capital différé échangées)

c) vendre, transmettre, céder, nantir ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telles que le Conseil de Gérance ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autres;

d) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'article 61(3) de la Loi Titrisation, toutes sortes de garanties et de droits de gage, par voie d'hypothèque, nantissement, "charge" de droit anglo-saxon ou par d'autres moyens sur tous les avoirs et droits détenus par la Société;

e) dans le cadre de la gestion de ses biens, conclure des opérations de prêt ou d'échange de valeurs mobilières, et de mise en pension;

f) conclure et exécuter des swaps, des futures, des échanges, des produits dérivés, des options et des transactions similaires;

g) prêter ou lever des fonds, émettre des obligations ou certificats d'endettement représentatifs de prêts transférables (y compris Schuldscheine) ou toute autre forme de titres représentatifs d'une dette (y compris par voie d'intérêt de participation) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

h) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou accepter ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

La Société peut conclure des contrats avec un fournisseur de services aux sociétés, un conseiller en investissement, un actuair, des fournisseurs de services en gestion d'assurance et autres fournisseurs de services et conseillers professionnels concernant ou ayant trait à l'acquisition, l'administration, l'évaluation et la disposition de polices d'assurance vies logées dans tout Compartiment (tel que défini ci-dessous).

La Société peut prendre toutes mesures pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet social et qui peuvent promouvoir son accomplissement ou développement.

Art. 4. Compartiments. Conformément à la Loi Titrisation, le Conseil de Gérance est autorisé à créer un ou plusieurs compartiments correspondant chacun à une partie séparée des biens de la Société (chacun un "Compartiment" et collectivement les "Compartiments").

Sous réserve de l'article 4.4 ci-dessous, tous les actifs alloués à un Compartiment sont exclusivement disponibles pour les investisseurs de celui-ci et les créanciers dont les créances sont nées en connexion avec la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce Compartiment.

Malgré ce qui précède, si, suivant le rachat ou le remboursement en entier des emprunts de la Société attribuables à un Compartiment et la satisfaction en entier et l'extinction de toutes obligations de la Société envers les autres créanciers dont les créances sont nées en connexion avec de tels emprunts ou la constitution, le fonctionnement ou la liquidation de ce Compartiment, il demeure des actifs dans un tel Compartiment, le Conseil de Gérance peut allouer de tels actifs à un autre Compartiment ou au patrimoine général de la Société.

Les créances qui ne sont pas nées à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment spécifique peuvent être payées à partir du patrimoine général de la Société ou peuvent réparties par le Conseil de Gérance sur une base proportionnelle des actifs de ces Compartiments ou sur une autre base telle que considérée par le Conseil de Gérance.

La liquidation d'un Compartiment est décidée par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12'500.- EUR) représenté par vingt-cinq (25) parts sociales (les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale de cinq cents Euro (500.- EUR) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Transfert des parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Obligations et autres titres représentatifs d'une dette

Art. 9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations et autres titres représentatifs d'une dette ou certificats d'endettement représentatifs de prêts transférables (y compris Schuldscheine) sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur. En sa qualité de société à responsabilité limitée, la Société ne peut émettre les instruments précités que dans le cadre d'un placement privé. Au terme de l'article 188 de la Loi, la Société ne peut faire d'offres au public.

Titre IV.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est administrée par deux ou plusieurs gérants de classe A (chacun un "Gérant de Classe A") et par un ou plusieurs gérant(s) de classe B (chacun un "Gérant de Classe B"), chacun nommé par une résolution de l'/des Associé(s). Les Gérants de Classe A seront des personnes physiques résidentes luxembourgeoises. Les Gérants de Classe A et le(s) Gérant(s) de Classe B constitueront le Conseil de Gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 11. Gestion par le conseil de gérance. Le Conseil de Gérance s'accordera sur les règles de procédure concernant son organisation et la répartition interne des devoirs des gérants.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 10, 11 et 13 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A ou par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué dans chaque cas conjointement par (i) deux Gérants de Classe A ou (ii) un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Art. 14. Délégation et agent du Conseil de Gérance. N'importe quels deux gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

N'importe quels deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Réunion du Conseil de Gérance. Les réunions ordinaires du Conseil de Gérance seront tenues deux fois lors de chaque année calendrier. Les réunions extraordinaires du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.

Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

Tout Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télégramme, par fax, par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions:

- en cas de réunions ordinaires, si tous les Gérants sont présents ou représentés, à condition que pas plus de un gérant soit représenté;
- en cas de réunions extraordinaires, si au moins deux Gérants de Classe A sont présent.

Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées par une majorité simple des gérants présents ou représentés.

Les réunions (ordinaires et extraordinaires) du Conseil de Gérance seront tenues au siège social de la Société ou à une autre endroit au Grand Duché de Luxembourg.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 16. Réviseur d'entreprises. La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil de Gérance.

Les réviseurs d'entreprises sont nommés parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises pour une durée déterminée.

Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Titre V.- Assemblée générale des Associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés - Votes. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à condition d'être adoptées par les Associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve de toute autre disposition légale.

Une résolution des Associés sera requise, inter alia, pour:

- le changement de forme légale de la Société;
- le transfert du siège social de la société en dehors de la ville de Luxembourg;
- une modification de l'objet social de la Société;
- la révocation de tout gérant de la Société avec ou sans motif;
- toute fusion, scission ou réorganisation similaire de la Société;
- les activités qui sont en dehors de l'activité normale de la Société, (incluant (sans limitation): (i) celles autres que stipulées à l'article 3.3. et 3.6 des Statuts et (ii) la conclusion de transactions juridiques avec les gérants qui sont considérées comme inhabituelles en raison de leur portée ou de leur but);
- la conclusion de (i) contrats de travail par lesquels un engagement est pris d'octroyer une participation aux bénéfices ou à une pension de retraite ou par lesquels un salaire annuel brut de plus de vingt mille Euro (20.000.-) est consenti et (ii) contrats de services pour les besoins de l'objet social de la Société si le montant annuel payable sous de tels contrats de services excéderaient vingt mille Euro (20.000.- EUR) (autre que les Contrats de Services);
- la conclusion et la résiliation de contrats de location et de baux;
- la représentation de la Société dans un procès contre un gérant;
- l'introduction de procédures judiciaires dans lesquelles la valeur du litige excède vingt mille Euro (20.000.- EUR), sauf si de telles procédures le recouvrement forcé de dettes échues;
- la conclusion de contrats ne concernant qu'un ou plusieurs Compartiments (autre que l'ouverture et la détention de liquide, à terme, d'argent ou de tout autre compte bancaire ou la souscription de valeurs mobilières cotées ou échangeables (dans le sens le plus large du mot) émises par des institutions ou organisations internationales, états, sociétés privées ou publiques).

Titre VI.- Exercice social

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} (premier) juillet de chaque année et se termine le 30 (trente) juin de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance qui prépare un inventaire pour la Société et chaque Compartiment comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société et de chaque Compartiment respectif.

Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Droit de distribution des parts. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve l'égale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/(aux) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/(les) associé(s).

Titre VII.- Liquidation

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Le solde restant après paiement du passif de la Société dissoute sera distribué aux Associés proportionnellement à la valeur nominale du total des Parts Sociales détenues par chaque Associé.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi et à la Loi Titrisation.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2009.

Souscription et libération

Les vingt-cinq (25) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la Stichting "Stichting Kerberos" prénommée, et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée Stichting Kerberos, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants de la Société, chacun pour une période indéterminée:

(i) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Société, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en sa qualité de gérant de Classe A;

(ii) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en sa qualité de gérant de Classe A;

(iii) Monsieur Jan Eike SCHULDIT, Directeur de Société, né à Lübeck (Allemagne), le 17 octobre 1974, demeurant au 29 Mühlenkamp, D-22303 Hamburg (Allemagne), en sa qualité de gérant de Classe B.

Conformément à l'article 13 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A ou par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué dans chaque cas conjointement par (i) deux Gérants de Classe A ou (ii) un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

2. Le siège social de la Société est fixé au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante précitée, connue du notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. CAVIGLIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 juin 2008, Relation: EAC/2008/7834. — Reçu mille deux cent cinquante Euros (droit fixe: 1.250.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008079353/239/523.

(080090428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2008.

JP/LX BC Stereo VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.380.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixth day of June,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Bain Capital Integral Investors II L.P, a limited partnership, established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO BOX 908 GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Mr Gaël Castex, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to draw-up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, corporate name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is established by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter a "société à responsabilité limitée" (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "JP/LX BC Stereo VI S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg City by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem on a prorata basis from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Management, statutory auditors

Art. 9. Management. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

While appointing the Managers, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, set (s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the Managers.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require so.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office, including, as the case may be, at least one Class A Manager and one Class B Manager. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and expressed by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by them.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Manager or, as the case may be the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. In the event of only one Manager being appointed, the Company will be bound by the sole signature of the Manager.

In the event of several Managers being appointed, the Company will be bound by the joint signature of any two Managers. However, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

In any event, the Company will also be bound by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers or, as the case may be, by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the Law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until

their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted, which will be sent by the Managers or, as the case may be by the Board of Managers to the shareholders.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the management, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, by the Law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of May at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the share capital of the Company.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial year, distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January in every year and ends on the last day of the month of December.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may inspect these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon, and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, showing sufficient funds available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by the Articles of Incorporation.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the shareholders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	number of shares	amount paid-in (EUR)
Bain Capital Integral Investors II L.P	12,500	500	12,500
Total:	12,500	500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2008.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders has taken immediately the following resolutions:

1) The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders resolved to set at five (5) the number of managers and to appoint the following persons for an unlimited duration:

Class A managers:

- Mr Marco Weijermans, private employee, born on 26 August 1970, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- Ms Maria Tkachenko, private employee, born on 3 May 1974, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Class B managers:

- Mr Ian K. Loring, Investment Professional, born in Massachusetts, United States of America, on May 29, 1966, with professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, United States of America;
- Mr Sean M. Doherty, Attorney, born in Connecticut, United States of America, on September 30, 1968, with professional address at 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, United States of America; and
- Ms Ailbhe Jennings, Company Manager, born in Dublin, Ireland, on March 27, 1963, with professional address at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders resolved to set the registered office of the Company at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing party's proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six juin,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Bain Capital Integral Investors II L.P, un limited partnership de droit des Iles Caïmans, établi et ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Gaël Castex, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée,

La procuration susmentionnée, après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Chapitre I^{er} . Forme, dénomination sociale, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "JP/LX BC Stereo VI S.à r.l".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, ils pourront transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société est composée d'un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément à la Loi.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des Statuts par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance, commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, peut décider de nommer un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des Gérants.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Une convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux admis à assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion, ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou en tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée et, le cas échéant, si sont présents au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, adoptée par voie circulaire et exprimée par câble, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant ou, le cas échéant du Conseil de Gérance.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de leur choix.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Gérant ou, le cas échéant le Conseil de Gérance, et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant.

En cas de nomination de plusieurs Gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants. Si l'associé unique ou selon le cas l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En tout cas, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants ou, le cas échéant, par le Conseil de Gérance et ce dans les limites d'une telle délégation.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera transmis par les Gérants, ou, le cas échéant le conseil de Gérance aux associés.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée, conformément aux conditions fixées par la Loi, par les Gérants, subsidiairement, par le commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. La convocation

envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par la gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants ou, le cas échéant, au Conseil de Gérance, en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou en tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mardi du mois de mai à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera adoptée par une majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Chaque part donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale ordinaire des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intérimaires établis par les Gérants ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci- après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts Sociales	Libération (EUR)
Bain Capital Integral Investors II L.P	12.500	500	12.500
Total:	12.500	500	12.500

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a adopté immédiatement les résolutions suivantes:

1) L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre de gérants et de nommer la/les personnes suivantes pour une durée illimitée:

Gérants de Class A:

- M. Marco Weijermans, employé, né le 26 août 1970, demeurant professionnellement à 46A, avenue J. F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Mme Maria Tkachenko, employée, née le 3 mai 1974, demeurant professionnellement à 46A, avenue J. F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Class B:

- M. Ian K. Loring, investisseur, né au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 29 mai 1966, avec adresse professionnelle au 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Sean M. Doherty, juriste, né au Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, le 30 septembre 1968, avec adresse professionnelle au 111 Huntington Avenue, Boston, Massachusetts 02199, Etats-Unis d'Amérique; et
- Mme Ailbhe Jennings, dirigeant de sociétés, né à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, avec adresse professionnelle au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23590. — Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008078699/211/531.

(080090020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2008.

La Parunia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 98.179.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a.

Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008077012/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03604. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

VCM Golding Mezzanine SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 102.202.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der jährlichen Generalversammlung vom 23. April 2008

Bestätigung folgender Verwaltungsratsmitglieder, deren Mandate mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des angegebenen Jahres enden:

- Markus Gierke, Vorsitzender des Verwaltungsrates (2013);
- Ekkehart Kessel, Verwaltungsratsmitglied (2013);
- Jeremy Golding, Verwaltungsratsmitglied (2010).

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. Réviseur d'Entreprises wurde als Rechnungsprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2009 bestellt.

Luxemburg, den 23. April 2008.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008076708/2501/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2008, réf. LSO-CQ07896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

PP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 109.353.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2008

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale du 5 mai 2008 que le siège social de la société sera, à partir du 19.05.2008, à l'adresse suivante:

54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008076688/6542/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06906. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080087517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.